



Comité Départemental n° _____
 Dossier n° _____
 Reçu au Comité le _____
 Mois du séjour _____

Dossier mis à jour en février 2010

**Classe de découvertes
Séjour scolaire éducatif**

Attention : Toutes les rubriques doivent être renseignées.

Les critères d'acceptation de la demande et la procédure sont expliqués en page 5.

Les aides ne peuvent pas être systématisées. Elles doivent être différenciées en regard des ressources des familles.

Date de dépôt du dossier : 5 semaines minimum avant la date de départ.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Partie à remplir par le comité départemental de la JPA

Comité départemental de La JPA : _____

Adresse _____

Téléphone _____ Télécopie _____

Mél _____

Instructeur du dossier _____

Montant aide en « Chèque-vacances » proposé par le comité de La JPA : _____ €
(multiple de 10 €)

Avis motivé du comité de La JPA _____

Date _____ Signature : _____
(indispensable)

Partie à remplir par l'établissement responsable du projet de séjour puis à retourner au comité départemental de LA JPA

► **Nom de l'établissement scolaire :** _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Fax : _____

Mél (*obligatoire*) : _____

Nom-prénom directeur(trice) d'école ou chef d'établissement : _____

Nom-prénom du responsable du séjour : _____ Fonction : _____

► **Etablissement scolaire bénéficiaire :** Lycée Collège Ecole Elém. Ecole Mat.

A titre indicatif, si vous relevez d'un dispositif de la politique de la ville ou de l'éducation prioritaire, cochez une des cases suivantes :

Réseau Réussite Scolaire Réseau Ambition Réussite Plan Prévention Violence Classe ou Atelier relais Zone Urbaine Sensible

► **Nombre de classe(s) concernée(s) par le projet de séjour :** Section : _____ Niveau : _____

► **Effectif total des élèves de(s) la classe(s) concernée(s) par le séjour :**

Nombre d'élèves participant au séjour :

► **Montant total de l'aide JPA/ ANCV sollicitée :** € par multiples de 10 € uniquement

Ce montant est réparti en aide individuelle. Combien d'élèves vont en bénéficier ? élève(s)

Conformément à la loi informatique et liberté du 06-01-1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant dans notre fichier. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées à d'éventuels partenaires pour de nouvelles propositions, merci de nous le préciser.

► Dates du séjour : du _____ au _____ 20____
soit [] journées - Attention : le séjour doit être au moins de 4 nuitées.

► Nom du lieu d'accueil : _____ Pays : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél : _____ Fax : _____
Mél (*indispensable*) : _____

► Nom, raison sociale de l'organisme prestataire du séjour : Association Collectivité Société privée
Nom : _____ Pays : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél : _____ Fax : _____
Mél (*indispensable*) : _____

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

► Nbr. d'élèves aidés Ancv/Jpa : [] Age : - de 16 ans [] + de 16 ans [] Sexe : Nbre Filles [] Nbre Garçons []
Nombre Accompagnateurs : []

► N° du département de lieu de séjour ou « EU » pour un pays européen : []

► Zone d'origine de l'établissement : zone rurale zone urbaine

► Distance en km de l'établissement au lieu de séjour : [] km

► Indiquer le nombre d'enfants aidés pour lesquels il s'agit d'un
 1^{er} départ
 2^e départ
 3^e départ
 ou plus

► Lieu du séjour : Mer Montagne Campagne Ville

► Mode de déplacement : Avion SNCF Voiture Autocar/Minibus Autre

► Type d'hébergement :
 Hôtel Parents/Amis/Familles Maison d'accueil
 Village de vacances, maison familiale Voyages, circuits organisés Gîte rural/chambres d'hôtes/location
 Camping (tente, bungalow, mobil home) Colonies de vacances Hébergement spécialisé/adapté au handicap
 Autres :

► Type de pension : Pension Demi-pension Sans restauration/gestion libre

► Thématique du séjour ou option dominante :
 Détente Sportif Culturel Humanitaire/intérêt général Autre à indiquer : _____

► Objectifs visés par l'équipe éducative (*plusieurs choix possibles*)
 Bien-être Acquisition de savoir-faire Santé Lien familial
 Education Découverte Lien social Valorisation Autres _____

BUDGET PRÉVISIONNEL pour les élèves aidés : (arrondissez à l'euro près)

► **Coût brut total** du séjour pour l'ensemble des élèves aidés par La JPA/ANCV : €

Est égal à : coût brut total du séjour / nb d'élèves participants X par nb élèves aidés par La JPA/ANCV

Faites le calcul pour les élèves aidés

► Calculez le **coût moyen** par élève aidé par La JPA/ANCV : €

Est égal à : coût brut précédent divisé par le nombre d'élèves aidés par La JPA/ANCV

Le coût brut total comprend l'ensemble des charges du séjour

► **Financement du séjour pour l'ensemble des élèves aidés :**

Les cofinancements :

- Conseil Régional	€
- Conseil Général	€
- Commune	€
- CAF ou MSA	€
- Fonds propres de l'établissement scolaire	€
- Autres (activités, collecte, animation, ...)	€
- Aide du comité départemental de La JPA	€
TOTAL DES COFINANCEMENTS :	€
Bourses JPA – ANCV sollicitées	€
Participation des familles	€
TOTAL DES RECETTES :	€

Tableau à remplir rigoureusement

L'aide JPA/ANCV ne peut intervenir que s'il y a au moins un cofinancement autre que la famille

• Calculez la **participation moyenne** pour une famille: €

Je soussigné(e) _____, directeur(trice) d'école ou chef d'établissement, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et avoir respecté les critères d'attribution.

Fait le (obligatoire) _____

à _____

Signature :
(obligatoire)

Cachet de l'établissement :
(obligatoire)

Pièces justificatives obligatoires à la constitution de la demande:

- la liste des élèves bénéficiaires (page 3),
- le programme prévisionnel du séjour
- la copie de la délibération du CA (2nd degré)

← ou →

Pièce à envoyées obligatoirement après de séjour:

- l'attestation de réalisation du séjour signée par le chef d'établissement et cosignée par 2 parents élus (fiche page 6)
- la copie d'une facture (transport ou/et hébergement) du séjour
- copie de l'autorisation de l'IA (pour le 1^{er} degré)

Facultatif : photos, compte-rendu, article de presse, ...



Classe de découvertes Séjour scolaire éducatif



Liste des participants bénéficiaires

- En cas de besoin (si plus de 20 enfants concernés) vous pouvez photocopier cette fiche -

Nom de l'établissement : _____ Ville : _____ CP : _____

Lieu du séjour : _____ N° département : _____ Date du séjour du _____ au _____ 20 _____

L'aide JPA/ANCV est nécessairement répartie et personnalisée.

Les aides ne peuvent pas être systématisées. Elles doivent être différenciées en regard des ressources des familles.

Toutes les informations demandées sont obligatoires.

L'établissement conserve les dossiers et les documents attestant des informations demandées relatives au quotient familial.

1	Nom de famille	Prénom	Année de naissance	Coût prévisionnel du séjour par élève (a)	Montant total des cofinancements par élève	Montant de l'aide sollicitée à La JPA/ANCV	Solde à charge des familles	Indiquez le montant du QF (b) (≤ 700 €)
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
Total de chaque colonne								

(a) Le coût du séjour n'est pas le prix à charge des familles.

(b) Le QF : égal à 1/12 des revenus annuels du ménage + montant mensuel des prestations régulières
Nombre de parts fiscales

Date (indispensable) : _____

Visa du directeur(trice) d'école/chef d'établissement ou de l'assistant(e) social(e) : <i>(obligatoire)</i>	Cachet de l'établissement : <i>(obligatoire)</i>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

ORIENTATIONS

L'aide de La JPA/ ANCV doit favoriser le départ de tous les jeunes en classes de découvertes ou en séjours scolaires éducatifs **d'au moins 4 nuitées** organisés par les établissements scolaires. Cette aide a pour objet de réduire le coût du séjour supporté par les familles ayant un Quotient Familial inférieur ou égal à 700 €.

Si la demande est située dans le champ du handicap (UPI, CLIS, IME, EREA handicap, ...) elle doit être établie à partir du formulaire «Handicap» téléchargeable sur le site : www.jpaa.asso.fr. Dans ce cas le Quotient familial est inférieur ou égal à 800 € ;

N.B. : Seul l'établissement scolaire peut être l'instructeur du dossier de demande d'aide. L'aide ne peut être qu'individuelle. C'est l'établissement scolaire qui propose le montant de l'aide individuelle en fonction des besoins des familles et les critères suivants ;

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Critères de base :

- | | |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1- Le séjour est à minima de 4 nuitées | 5- L'aide est individuelle et ciblée (au besoin, le comité JPA peut solliciter l'établissement pour un meilleur ciblage) |
| 2- Il a lieu sur le territoire européen | 6- Un cofinancement est obligatoire |
| 3- Le Quotient Familial est égal ou inférieur à 700 € | 7- L'aide est attribuée en chèques vacances |
| 4- La colonne QF page 4 doit être renseignée | |

Calcul du montant de l'aide :

L'aide demandée pour un élève est égale de 20 % à 30 % du coût brut du séjour. Il est impératif d'adapter la demande de l'aide en fonction des réalités socio-économiques de chaque famille (en fonction du niveau des ressources des familles).

Un cofinancement est obligatoire pour déclencher l'aide de l'ANCV (Caf, Conseil général ou régional, comité d'entreprise, municipalité, établissement scolaire, foyer socio-éducatif, dons, comité départemental de La JPA...).

L'aide est attribuée en chèque vacances. Seuls les établissements ayant une existence juridique peuvent passer une convention de rétribution des chèques avec l'ANCV à partir de leur site Internet : www.ancv.fr. Les instructions administratives sont contenues dans le BOEN n°45 du 08.12.05. Pour les autres, les chèques vacances ne sont valables qu'auprès de prestataires conventionnés : autocariste, structure d'accueil, SNCF, ...

REFUS des dossiers de demande d'aide :

La commission nationale refusera le dossier si :

- les critères de base ne sont pas respectés
- le dossier est incomplet
- le quotient familial n'est pas renseigné
- les délais d'envoi du dossier et justificatifs ne sont pas respectés : **dépôt impératif des dossiers 5 semaines minimum avant la date de départ**

PROCÉDURE

AVANT LE SÉJOUR

Le dossier complet doit arriver **impérativement 5 semaines avant le début du séjour** au comité départemental La JPA de votre département.

Le comité départemental de La JPA examine le dossier et donne un avis avant de le transmettre à la commission nationale pour décision définitive.

La commission nationale d'attribution se réunit chaque mois au siège national de La JPA.

Un courriel informant de la décision prise est adressé à l'établissement scolaire et au comité départemental de La JPA.

Liste des pièces à joindre au dossier à envoyer au comité départemental de La JPA :

- ▶ le programme prévisionnel du séjour (maximum 1 page A4)
- ▶ la liste des élèves bénéficiaires (doc. page 3), visée par le chef d'établissement et l'assistant(e) social(e) de l'établissement.
- ▶ la délibération du C.A. de l'établissement pour le second degré
- ▶ la copie de l'autorisation de départ de l'I.A pour le premier degré (si non reçue dans les délais, envoyer après séjour)

APRÈS LE SÉJOUR

Pour recevoir l'aide accordée, envoyer au siège de La JPA (21 rue d'Artois 75008 Paris), dans un délai maximum de 3 semaines après le séjour, les pièces suivantes :

- ▶ l'attestation sur l'honneur du chef d'établissement de la présence des participants aidés et de la réalisation du séjour (fiche page 6), cosignée par deux parents élus au conseil d'administration ou au conseil d'école,
- ▶ la copie d'une seule facture du séjour (transport ou/et hébergement)

La JPA adressera les chèques vacances par courrier recommandé avec AR à l'établissement scolaire à réception des justificatifs.

Traitement et contrôle :

Si l'aide publique n'est pas utilisée dans les conditions prévues par les critères définis par La JPA et l'ANCV, les sommes perçues devront être restituées, et le cas échéant, des poursuites judiciaires pourront être engagées.

Pour accélérer le traitement du dossier, remplir scrupuleusement toutes les informations demandées et respecter les délais d'envoi.

L'établissement scolaire s'engage à conserver le double du dossier pendant 3 ans pour un éventuel contrôle de l'ANCV ou de La JPA.

Communication :

Si vous sollicitez la presse pour relater votre séjour, merci de bien vouloir faire état de l'aide versée par La JPA en partenariat avec l'ANCV.

Afin de mieux communiquer sur l'impact des aides, l'intérêt des séjours et le partenariat JPA/ANCV, nous vous demandons de nous faire parvenir au siège national tous les supports utilisés (vidéos, photos, productions d'écrits, courriers, carnets de voyages, blogs, articles...). Il conviendra de joindre les autorisations d'utilisation de ces supports.



Partie à envoyer, après le séjour, au siège de La JPA : 21 rue d'Artois – 75008 PARIS

ATTESTATION : Directeur(trice) d'école ou Chef d'établissement

Je soussigné(e) _____, directeur/trice d'école / chef d'établissement de /du _____ atteste :

- › Que le séjour éducatif organisé à _____ du _____ au _____ 20 _____ a bien eu lieu.
- › Avoir organisé une information aux parents du partenariat La JPA/ANCV.
- › Que l'aide JPA/ANCV est intervenue en déduction du coût supporté par les familles concernées.
- › Que le nombre de jeunes aidés par La JPA/ANCV ayant participé au séjour est de élève(s).
Précisez le nom des élèves aidés qui n'ont pas participé au séjour :

- › Rendre accessible les renseignements et les pièces justificatives des ressources des familles en cas de contrôle (durée d'archivage de 3 années maximum).

Vous trouverez ci-joint la copie de la facturation du séjour.

Date (<i>obligatoire</i>) :	Signature et cachet de l'établissement (<i>obligatoire</i>) :
-------------------------------	-----------------------------------------------------------------

ATTESTATION des parents élus au Conseil d'école ou au Conseil d'administration

Je soussigné(e) _____ élu(e) au conseil d'école ou au conseil d'administration de l'établissement cité ci-dessus atteste de l'organisation d'une information du partenariat La JPA/ANCV faite aux familles concernés et que cette aide est intervenue en déduction des frais de participation du séjour.

Date (<i>obligatoire</i>) :	Signature (<i>obligatoire</i>) :
-------------------------------	------------------------------------

Je soussigné(e) _____ élu(e) au conseil d'école ou au conseil d'administration de l'établissement cité ci-dessus atteste de l'organisation d'une information du partenariat La JPA/ANCV faites aux familles concernés et que cette aide est intervenue en déduction des frais de participation du séjour.

Date (<i>obligatoire</i>) :	Signature (<i>obligatoire</i>) :
-------------------------------	------------------------------------